

Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 28 avril 2023 à 20h00 – Convocation du 21 avril 2023

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Etaient présents : Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Yves DUBS, M. Christophe MUNCK, Mme Muriel SARY, M. Laurent CHOBRIAT, Mme Martine HOHLER, M. Johanne DESCELIERS

Absents : M. Patrick HOHLER, excusé, procuration donnée à Mme Muriel SARY
Mme Anne-Laure MUNSCH, excusée, procuration donnée à M. Laurent CHOBRIAT
M. Fabrice VERMAST, excusé, procuration donnée à M. Yves DUBS

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint demande l'état d'avancement du dossier de la téléphonie.

M. le Maire répond que le dossier est en attente, la priorité étant donnée aux dossiers budgétaires en particulier le vote des taux de fiscalité 2023.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint, demande si la procédure auprès de l'assurance « multirisques » a été engagée concernant le remplacement de l'isolant hors d'usage du plafond de la salle polyvalente.

M. le Maire donne la même réponse à M. MUNCK, en précisant que le nécessaire sera fait.

1) ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du compte rendu du 31 mars 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu du 31 mars 2023.

1.2 Chasse : Départ d'un permissionnaire et demande d'agrément d'un nouveau permissionnaire

Départ d'un permissionnaire

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par Monsieur Maurice MUNCH, locataire de la chasse communale, informant la Commune du départ d'un permissionnaire, à savoir :

Madame GOETSCHMANN-VÖLKER Ursula Renate demeurante à DÜDINGEN (SUISSE) – Mariahilf 31

Agrément d'un nouveau permissionnaire

M. Maurice MUNCH sollicite également l'agrément de la Commune pour un nouveau permissionnaire en la personne de :

Monsieur KÖLLIKER Florian Andreas demeurant à GÜMLIGEN (SUISSE) – Grossholzweg 9

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée par Monsieur Maurice MUNCH, locataire de la chasse communale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'agrément d'un nouveau permissionnaire,

après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'agrément du permissionnaire suivant, pour le lot de chasse unique de la Commune de Hausgauen, jusqu'à la fin du bail de chasse, à savoir le 1^{er} février 2024 :

- Monsieur KÖLLIKER Florian Andreas
Demeurant à GÜMLIGEN (SUISSE) – Grossholzweg 9

2) FINANCES

Conformément à la demande collective des membres du Conseil Municipal pour l'organisation d'un entretien avec le Conseiller au Décideur Local des Services de Gestion Comptable d'Altkirch, trois dates sont proposées :

- Mercredi 3 mai 2023 de 14h00 à 16h00
- Mercredi 10 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 11 mai 2023 de 17h00 à 19h00

Après concertation et commun accord avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents et représentés, la date retenue est le **jeudi 11 mai 2023 à 17h00**.

Cet entretien sera confirmé au Conseiller au Décideur Local dès mardi 2 mai 2023.

M. le Maire revient sur la préparation du budget primitif 2023 sur la base de deux commissions budgétaires préparatoires et la situation advenue concernant le point Fiscalité. Il indique que le travail fourni par les membres de la commission budgétaire ne devrait pas être mis en défaut lors de la séance du Conseil Municipal sur ce thème.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal, s'oppose en indiquant qu'il trouve cela judicieux que les membres du Conseil Municipal apportent d'autres idées complémentaires, étant membre de la commission budgétaire, lui-même, il ne se sent pas froissé malgré le travail réalisé par leurs propositions.

M. le Maire expose donc aux membres du Conseil Municipal les deux simulations de fiscalité et leur demande laquelle sera soumise au vote.

2.1 Vote des taux

Fiscalité 2023 (taxes locales) :

La direction départementale des finances publiques a indiqué que les taux fixés par le Conseil Municipal lors de la séance du 31 mars ne respectent pas l'une des règles prévues à l'article 1636B sexies du code général des impôts selon laquelle le taux de la taxe d'habitation ne peut augmenter plus vite que les taux des taxes foncières. En conséquence, le Conseil municipal est invité à corriger les taux précédemment fixés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour dont 1 procuration, et 4 abstentions dont 2 procurations **décide** de modifier les taux fixés pour l'année 2023 dans la délibération du 31 mars 2023 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 29.99 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 56.67 % |
| - taxe d'habitation : | 14.91 % |

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

En conséquence, le produit fiscal attendu des taxes directes locales est de **131 969.00 €**
La Commune sera prélevée d'un montant de **29 173.00 €** au titre de la Garantie Individuelle de ressources.

La Commune percevra le montant de **41 581.00 €** au titre de l'effet du coefficient correcteur.
Ces montants seront inscrits au budget dans leurs comptes respectifs.

2.2 Subvention APAEI

APAEI : Etude de la demande de subvention reporté lors de la précédente séance

M. Le Maire ajoute au vote de la subvention APAEI de Bartenheim quatre demandes d'autres organismes.

A noter : le budget primitif 2023 prévoit la somme de 500.00 € à l'article 65748 Subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après délibération des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de :

- 50.00€ AFAPEI – BARTENHEIM
- 100.00 € Association Mieux Vivre Saint-Morand

Deux organismes ont eu une réponse négative de la Commune et un organisme est mis en attente pour une nouvelle étude d'attribution en fin d'année 2023.

2.3 Soumission du rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Budget Communauté de Communes Sundgau

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a été destinataire du lien de téléchargement permettant la consultation du rapport cité ci-dessus.

M. le Maire fait la lecture d'une synthèse du rapport de la Communauté de Communes Sundgau et cite les recommandations préconisées par la Chambre Régionale des Comptes et les améliorations à apporter par la CCS pour leurs différents budgets.

Le Conseil Municipal en prend donc connaissance et en prend acte après débat.

3) URBANISME

3.1 Projet de lotissement LTA

Au début du mois d'avril, l'ensemble des membres du Conseil Municipal a été destinataire d'un courrier de M. le Maire leur annonçant que tous les propriétaires ont signé le compromis de vente permettant ainsi le lancement du projet de lotissement présenté par M. GRIENENBERGER, représentant de l'entreprise LTA lors de la commission urbanisme du 19 avril dernier.

Une réunion de la commission urbanisme est prévue en date du **10 mai 2023 à 19h en mairie** pour la réalisation du « règlement du lotissement », chaque membre a reçu une ébauche du règlement pour la Commune et trois autres modèles pour s'en inspirer et finaliser le document au plus complet avant la transmission à M. GRIENENBERGER de LTA et présentation au Conseil Municipal prochain.

Il est également prévu de prendre l'attache de M. BUCHMANN de la Communauté de Communes Sundgau qui a proposé son aide pour la conception de ce document et de s'inspirer d'un règlement établi par un autre lotisseur.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal, ajoute que la création de la rue et les numéros afférents aux nouvelles constructions seront à insérer dans « Base Adresse Locale » sous peine de rencontrer des problèmes « d'adresse inconnue » lors des démarches administratives de raccordements divers.

M. le Maire précise qu'à l'heure actuelle, le permis d'aménagé du lotissement porte le nom de : « Les Hauts du Thalbach ». Cette dénomination est bien évidemment modifiable.

PLUI : Rencontre et repérage géographique

Le 25 avril 2023 à 14h, M. le Maire et Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint ont rencontré M. BUCHMANN Simon et un de ses collègues de la Communauté de Communes Sundgau dans le cadre de l'étude du futur PLUI qui remplacera l'actuel PLU communal.

Cette réunion avait pour but de repérer l'ensemble du ban communal, de relever les points d'urbanisme susceptibles d'être problématiques et principalement de faire un état des lieux général en matière d'urbanisme.

Une prochaine rencontre sera organisée fin mai ou début juin. M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint tient à être également présent.

M. Christophe MUNCK indique qu'il serait judicieux de rappeler aux habitants et autres personnes concernées via une communication locale ainsi que sur les supports numériques (site Web, page Facebook) qu'un registre de concertation du public est mis à disposition en mairie pour y accueillir les observations. A noter qu'à ce jour, il n'y a qu'une observation consignée.

Il ajoute également qu'il faut relever au niveau du ban communal la présence et le positionnement d'arbres remarquables et de plantes remarquables, ces éléments seront pris en compte lors de l'élaboration du PLUI.

M. Johanne DESCELIERS, Conseiller Municipal demande si le PLU communal actuel sera pris en compte.

M. le Maire répond que le PLU actuel servira incontestablement de base de travail mais il ne peut en garantir la conservation telle qu'elle est actuellement.

Il ajoute qu'il y aura une réunion publique et qu'un commissaire enquêteur sera désigné pour recueillir les différentes remarques.

En termes d'applications, le PLUI entrera « en principe » en vigueur fin 2025 début 2026. Jusqu'à son approbation définitive par le Préfet du Haut-Rhin, le PLU communal reste le document d'urbanisme de référence.

3.2 Mise en place d'une convention de mise à disposition de terrain à l'AS Hausgauen

Une convention de mise à disposition de terrain a été mise en place et signée à la date du 19 avril 2023 avec M. BAUMLIN, Président de l'Association Sportive de Hausgauen.

M. le Maire procède à la lecture entière de la convention aux membres du Conseil Municipal.

M. Yves DUBS fait remarquer que 2 arbres ont été coupés dans leur totalité pour l'installation de pare-ballons et le déplore.

4) DIVERS

4.1 Journée citoyenne – retour sur la commission animation

Après en avoir discuté ensemble, aux regards du calendrier des événements organisés dans la Commune et villages voisins, il a été décidé d'annuler la Journée Citoyenne 2023, prévue le 24 juin prochain.

4.2 Infos Diverses

- Licence IV

L'ouverture du débit de boissons le 21 avril dernier a été une belle réussite et a surtout permis à la Commune de conserver cette licence. Un bilan financier sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale souligne qu'une diffusion plus large du tract informant de l'ouverture du débit de boissons sera à faire pour le prochain événement, en le transmettant aux villages voisins par exemple.

Mme Muriel SARY, Conseillère Municipale resoumet l'idée de créer des soirées à thème, qui sont souvent plus attractives.

- Collecte de déchets à l'initiative de l'Association « D'Natür geht o asso » de Hundsbach

M. le Maire fait la lecture d'un courrier de l'Association « D'Natür geht o asso » de Hundsbach qui souhaite réaliser une opération de collecte de déchets sur le ban communal le samedi 3 juin prochain et demande l'autorisation de M. le Maire.

M. le Maire répondra favorablement à cette demande et félicite l'initiative de cette association, il invite également les membres du Conseil Municipal à y participer.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint précise qu'un tract concernant l'opération sera distribué prochainement.

- Atelier : développer un projet photovoltaïque à l'échelle communale - inscription

M. le Maire fait l'annonce qu'un atelier de travail pour développer un projet photovoltaïque à l'échelle communale est prévu le lundi 22 mai 2023 à 19h à la mairie d'Ilfurth, cet atelier est accessible sur inscription avant le 15 mai 2023 et est organisé par la Communauté de Communes Sundgau.

- Correspondant Défense – nouvel écusson

M. le Maire fait la lecture d'un courrier du délégué militaire départemental du Haut-Rhin, le lieutenant-colonel Jean-Baptiste BUSUTTIL ayant pour objet l'attribution de l'insigne Correspondant Défense.

M. le Maire remet à M. Laurent CHOBRIAT, Correspondant Défense pour la commune de Hausgauen, le nouvel insigne Correspondant Défense.

M. Laurent CHOBRIAT prend la parole pour donner des explications et exposer certaines situations au niveau du service des Armées. Il invite également les membres à consulter les Dernières Nouvelles Hebdomadaires transmises chaque semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée _____ à ***23h00***

PROCHAINES REUNIONS :

Commission Urbanisme 10/05/2023 à 19h00

Rencontre Conseiller au décideur local 11/05/2023 à 17h00

Prochain Conseil Municipal : 02/06/2023 à 20h00